

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE**

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **2 novembre 2020 à dix-neuf heures trente** à laquelle session sont présents **par visioconférence et conférence téléphonique** :

M. Gilbert Simard	maire	
M. Nicolas Riverin Turcotte,	conseiller	district no 1
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district no 2
M. Henri-Paul Côté	conseiller	district no 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district no 4
M. Jean Bolduc,	conseiller	district no 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district no 6

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE ORDINAIRE :-

M. Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier.

0.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE, CONSTATATION DU QUORUM :

Monsieur le maire préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Johanne Larouche, secrétaire et Simon Aubin, chargé de projet aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente **séance ordinaire**, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2020-174

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation du procès-verbal :-

2.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2020

3. Affaires spéciales :-

3.1 Rapport semestriel, dépôt

4.- Correspondance

5.- Aide aux organismes

6.- Affaires diverses :-

6.1 Demande de prêt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay

6.2 Construction J&R Savard Ltée, travaux chemin Pointe-aux-Pins, décompte #1, paiement

- 6.3 Déneigement chemin du lac Osman, Ferme de l'Anse au Foin Enr., adjudication
 - 6.4 Chemin de la Pointe-aux-Pins, période hivernale, fermeture d'une partie du chemin
 - 6.5 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) Phase 11, dépôt de projet et autorisation de signature
 - 6.6 MADA / Programme de soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés (Volet 2 pour les MRC) / Appui à la MRC du Fjord-du-Saguenay
 - 6.7 Demande d'aide financière EPRT région Saguenay Lac-Saint-Jean, Programme de partenariat régional en tourisme 2020-2022, projet mise en valeur du refuge faunique des battures de Saint-Fulgence, autorisation de signature
- 7.- **Urbanisme :-**
- 7.1 **Dérogations mineures**
 - 7.1.1 Madame Micheline Chevrette: Lot 6 396 370, 1509 route de Tadoussac (DM-20-094)
 - 7.1.2 Monsieur Rémy Lavoie : Lot 5 936 667, 126 chemin du lac Léon (DM-20-095)
 - 7.1.3 Madame Mélissa Gauvreau (représentant la microbrasserie le St-Fût) : Lot 5 936 969, 253A rue du Saguenay, (DM-20-096)
 - 7.1.4 Monsieur Richard Lapointe: Partie du lot 6 088 764, 127 chemin de Pointe-aux-Pins (DM-20-097)
 - 7.2 **Usage conditionnel**
 - 7.2.1 Madame Nancy Bergeron et monsieur Paul Tremblay : Lot 5 936 433, 370 rue du Saguenay, demande d'usage conditionnel résidence de tourisme
- 8.- **Approbation des comptes**
- 9.- **Compte rendu des comités**
- 10.- **Varia :-**
- 10.1 _____
 - 10.2 _____
 - 10.3 _____
- 11.- **Période de questions du public**
- 12.- **Prochaine séance ordinaire du conseil, le 7 décembre 2020**
- 13.- **Levée de la séance**

2.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2020

C-2020-175

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 5 octobre 2020** soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- AFFAIRES SPÉCIALES :-

3.1 Rapport semestriel, dépôt

Monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020.

4.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, informe que son gouvernement a annoncé l'octroi d'une aide financière de 800 M\$ aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités. À cette fin, la municipalité de Saint-Fulgence recevra 131 123 \$ afin de compenser à la fois les pertes de revenus et coûts supplémentaires liés à la pandémie.
- 2.- Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports et madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean accusent réception de notre résolution numéro C-2020-167 ayant pour titre « Programme d'aide à la voirie locale – demande de délai pour la réalisation de travaux ».
- 3.- Madame Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, municipalité de Petit-Saguenay, transmet une résolution ayant pour titre « *MRC du Fjord-du-Saguenay : Mode d'élection du préfet* ».
- 4.- Madame la ministre Andrée Laforest, les chefs des partis d'opposition Dominique Anglade, Manon Massé et Pascal Bérubé ainsi que les membres de la Commission de l'aménagement du territoire Simon Allaire, Robert Bussièrès, Éric Girard, Lise Thériault, Louis-Charles Thouin, François Jacques, Marie-Claude Nichols ainsi que Pierre Châteauvert, directeur des politiques pour la Fédération Québécoise des Municipalités accusent réception de la résolution numéro C-2020-172 ayant pour titre « Projet de loi 67 – Article 81 ».
- 5.- Au nom des membres du Conseil d'administration de la FADOQ Saint-Fulgence, madame Angèle Tremblay, présidente, remercie la Municipalité pour la subvention versée au montant de 1 000 \$ dans le cadre des réaménagements de la cuisine de la salle communautaire ainsi que souligner la généreuse contribution apportée par madame Fabienne Larouche, à partir de la demande jusqu'à la fin des travaux de rénovation.
- 6.- Madame Christine Dufour, directrice générale, MRC du Fjord-du-Saguenay, transmet le règlement numéro 19-405 modifiant le schéma d'aménagement et le développement révisé ayant pour objet de permettre certains usages en lien avec l'agriculture et le plan de développement de la zone agricole et d'encadrer certains usages non agricoles dans la zone agricole.
- 7.- Monsieur Éric Cimon, directeur général de l'Association des Groupes des Ressources Techniques du Québec (AGRTQ), remercie la Municipalité pour son appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec (résolution C-2020-142).
- 8.- Madame Annie Jean, assistante-greffière, Ville de Saguenay, transmet le projet de règlement ARP-189 et le règlement VS-RU-2020-104.
- 9.- Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, informe la Municipalité d'une aide financière maximale de 121 174 \$ pour l'entretien des routes locales.
- 10.- Monsieur Stéphane Martinez, directeur, ministère des Transports, transmet un document intitulé « *Guide de circulation – Aides à la mobilité motorisées – Sécurité en transport* ».

- 11.- Monsieur Antoine Trudeau, nouveau résident au **272 rue Saguenay**, aimerait connaître les intentions de la Municipalité par rapport à la vocation des installations du CIBRO.
- 12.- L'Association pulmonaire du Québec transmet une lettre ayant pour objet « *Engagez-vous à lutter contre le radon et ses méfaits en participant à la 5^e campagne provinciale – Ville et Municipalités contre le radon* ».
- 13.- Monsieur Jérémie Anctil, agent de développement, Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean, informe la Municipalité que suite à notre demande financière dans le cadre du Programme de subvention en matière d'activité physique estival 2020-2021, une aide financière au montant de 1 200 \$ sera versée.

5.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.- Monsieur Julien-Alexandre Savard, coordonnateur de la Maison des jeunes de Saint-Fulgence, demande une subvention de **800 \$** qui servira à renouveler une partie de leur matériel et pour acheter des friandises et des décorations pour la fête de l'Halloween.

C-2020-176

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER une somme de **800 \$**, chèque fait à l'ordre de la Maison des jeunes, 8, rue de la Fabrique Saint-Fulgence;

ET D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement.

- 2.- LEUCAN, Association pour les enfants atteints de cancer, sollicite une participation financière.

Une somme a déjà été versée à la Société canadienne du cancer.

- 3.- Le Club de la Fraternité de l'âge d'or de Saint-Fulgence, transmet les états financiers de l'organisme, année 2019-2020, et demande une subvention de **750 \$**, somme qui sera redistribuée dans chacun des secteurs d'activités.

Cette demande sera analysée lors de la préparation du budget municipal 2021.

- 4.- L'Aide humani-terre, organisme de coopération internationale, sollicite une participation financière.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2020 pour cet organisme.

- 5.- La Fondation de la faune du Québec sollicite une participation financière contribuant ainsi à la protection et à la création de corridors fauniques.

Une somme a déjà été versée à Canards Illimités.

6.- AFFAIRES DIVERSES :-

6.1 Demande de prêt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay

C-2020-177

CONSIDÉRANT QUE l'article 1093 du Code municipal permet à toute municipalité de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT QUE des investissements importants de près de **1 242 527\$** ont été réalisés dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE ces investissements font l'objet d'une contribution financière et que le versement d'un pourcentage des montants déboursés sera payé en **février 2021**;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit supporter ces sommes jusqu'en **février 2021**;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU' un emprunt temporaire de **1 242 527 \$** soit demandé à la Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay afin que la Municipalité dispose de suffisamment de liquidités jusqu'à la réception de la contribution financière;

ET QUE messieurs Gilbert Simard, maire et Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Fulgence, les documents relatifs à l'emprunt temporaire auprès de l'institution financière Desjardins.

6.2 Construction J&R Savard Ltée, travaux chemin Pointe-aux-Pins, décompte #1, paiement

C-2020-178

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence procède à la réfection du chemin de la Pointe-aux-Pins (Règlements 2020-01 et 2020-09);

CONSIDÉRANT l'entrepreneur autorisé à effectuer les travaux, Construction J&R Savard Ltée (C-2020-150);

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme **Unigec (C-2020-143)** datées du 29 octobre 2020;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER la somme de **114 332.40 \$**, plus taxes, à l'entreprise Construction J&R Savard Ltée, selon les items prévus au bordereau de soumission, décompte # 1;

ET D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement.

6.3 Déneigement chemin du lac Osman, Ferme de l'Anse au Foin Enr., adjudication

C-2020-179

CONSIDÉRANT la soumission reçue par Ferme de l'Anse au Foin Enr. pour le déneigement du chemin du lac Osman, année 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

<u>ENTREPRISE</u>	<u>2020-2021</u> (plus taxes)	<u>2021-2022</u> (plus taxes)	<u>2022-2023</u> (plus taxes)
Ferme de l'Anse-aux-Foins Enr.	4 295 \$	4 295 \$	4 350 \$

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'OCTROYER à **Ferme de l'Anse au Foin Enr.**, le contrat de déneigement du chemin du lac Osman pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

6.4 Chemin de la Pointe-aux-Pins, période hivernale, fermeture d'une partie du chemin

C-2020-180

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Pointe-aux-Pins présente des contraintes majeures quant à l'entretien d'une partie en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, une partie dudit chemin n'est pas entretenu l'hiver;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU' une partie du chemin de la Pointe-aux-Pins soit fermée à la circulation pour la portion dont la pente a plus de 20%;

ET QUE nos services procèdent à la mise en place de la signalisation appropriée.

6.5 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) Phase 11, dépôt de projet et autorisation de signature

C-2020-181

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la **Municipalité de Saint-Fulgence** autorise la présentation du projet de *Sentiers du Cap des Roches et des battures de Saint-Fulgence, Phase II*, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la **Municipalité de Saint-Fulgence** à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

ET QUE la **Municipalité de Saint-Fulgence** désigne monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

6.6 MADA / Programme de soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés (Volet 2 pour les MRC) / Appui à la MRC du Fjord-du-Saguenay

C-2020-182

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Municipalité de Saint-Fulgence réalisent une démarche collective de révision de leurs politiques MADA, incluant des plans d'action respectifs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Municipalité de Saint-Fulgence reconnaissent le besoin d'accompagnement de la part de la ressource professionnelle de la MRC dédiée à la concertation, la coordination, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA (municipaux et MRC) afin d'assurer l'atteinte des objectifs présentés dans les plans d'action des nouvelles politiques adoptées;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* est le deuxième plan d'action gouvernementale issu de la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté au Québec*;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action se décline en 85 mesures, dont :

- L'appui financier accru au milieu municipal pour soutenir ses efforts d'adaptation au vieillissement de la population,
- Le soutien de petits projets d'infrastructures et d'aménagements,
- L'entretien du réseautage, du transfert de connaissance et de l'échange de bonnes pratiques entre les municipalités et les MRC amies des aînés;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce plan d'action gouvernementale, le Secrétariat aux Aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré un volet qui permet à une MRC d'obtenir un soutien financier à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE parmi les exigences du programme, la MRC doit obtenir l'appui d'au moins 80 % des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT l'intérêt de notre municipalité à profiter de la ressource professionnelle à la MRC dédiée à la mise en œuvre et à l'accompagnement des plans d'action respectifs;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le conseil municipal accepte de participer à la démarche collective et appuie la MRC du Fjord-du-Saguenay afin qu'elle soumette une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, Volet 2, pour du soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés.

6.7 Demande d'aide financière EPRT région Saguenay Lac-Saint-Jean, Programme de partenariat régional en tourisme 2020-2022, projet mise en valeur du refuge faunique des battures de Saint-Fulgence, autorisation de signature

C-2020-183

CONSIDÉRANT une entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 avec le ministère du Tourisme Québec;

CONSIDÉRANT le soutien aux projets de développement et de structuration de l'offre touristique régionale;

CONSIDÉRANT le projet de mise en valeur du refuge faunique des battures de Saint-Fulgence;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour mission d'offrir une expérience touristique de qualité, visant à faire découvrir un milieu naturel exceptionnellement riche tout en préservant son intégrité et répondant aux besoins de la communauté locale, des visiteurs québécois et internationaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence demande un montant de 25 000 \$ pour l'amélioration des installations d'accueil du bâtiment du Cap des Roches, une exposition interactive, des panneaux d'interprétation dans les sentiers et aux battures et des panneaux d'accueil à l'entrée des sentiers;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est mandaté afin de signer tous documents relatifs à cette demande.

7.- URBANISME :-

7.1 Dérogations mineures

7.1.1 Madame Micheline Chevette: Lot 6 396 370, 1509 route de Tadoussac (DM-20-094)

C-2020-184

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE madame Micheline Chevette (DM-20-094) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-05 régissant le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement fait partie de la zone agro-forestière AF74;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de l'emplacement sera de 4 741.5 m², ce qui est conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement se situe en bordure d'un chemin public et d'un accès à la propriété de la demanderesse;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif ont pu consulter les documents liés à cette demande et ont donné un avis favorable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaires de faire droit à la demande de madame Chevette en raison du préjudice que pourrait lui causer l'application du règlement, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a affiché l'avis, conformément aux dispositions à l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 19 octobre 2020;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à madame Chevette une dérogation mineure visant à créer une propriété de 4 741.5 m², ayant 38.84 mètres de large plutôt que 50 mètres comme l'exige le règlement de lotissement 2015-05 à l'article 5.3.3 concernant les emplacements non desservis (Lot 6 396 370);

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la loi.

7.1.2 Monsieur Rémy Lavoie : Lot 5 936 667, 126 chemin du lac Léon (DM-20-095)

C-2020-185

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rémy Lavoie (DM-20-095) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-03 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif ont pu consulter les documents liés à cette demande et ont donné un avis favorable;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a affiché l'avis, conformément aux dispositions à l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de faire droit à la demande de monsieur Rémy Lavoie en raison du préjudice que pourrait lui causer l'application du règlement et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur Rémy Lavoie une dérogation au règlement numéro 2015-03 régissant le zonage et autorisent, par la présente, la construction d'un garage de 6 mètres X 7 mètres en cour avant, à 3 mètres de la ligne latérale au lieu des 6 mètres prescrits à l'article 12.5.7, concernant les normes relatives à un bâtiment complémentaire isolé, du règlement de zonage 2015-03, le tout sur la propriété localisée au 126 chemin du lac Léon (lot 5 936 667);

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

7.1.3 Madame Mélissa Gauvreau (représentant la microbrasserie le St-Fût) : Lot 5 936 969, 253A rue du Saguenay, (DM-20-096)

C-2020-186

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE madame Mélissa Gauvreau (pour la microbrasserie le St-Fût) (DM-20-096) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-03 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE l'abri n'empiète pas en marge avant, ne nuit pas à la circulation automobile et/ou piétonnière;

CONSIDÉRANT QU' un abri fait de matériaux s'apparentant à ceux existants serait esthétiquement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif ont pu consulter les documents liés à cette demande et ont donné un avis favorable;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a affiché l'avis prévu conformément aux dispositions à l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de faire droit à la demande de madame Mélissa Gauvreau (représentant la microbrasserie le St-Fût) puisque la mise en place d'un toit sur la terrasse ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à madame Mélissa Gauvreau (représentant la microbrasserie le St-Fût), une dérogation mineure visant la construction d'un abri permanent plutôt que temporaire, tel que prescrit au règlement 2015-03 à l'article 12.6.4 concernant les cafés-terrasses, couvrant une partie de la terrasse (3.65 m X 4.87 m) desservant la clientèle de la microbrasserie le St-Fût en saison estivale, localisée au 253A rue du Saguenay à même l'édifice municipal (5 936 969) de Saint-Fulgence;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

7.1.4 Monsieur Richard Lapointe: Partie du lot 6 088 764, 127 chemin de Pointe-aux-Pins (DM-20-097)

C-2020-187

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Lapointe (DM-20-097) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-05 régissant le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement fait partie de la zone agro-forestière AF72;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de l'emplacement sera de 4791.7 m², ce qui est conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement se situe en bordure d'un chemin privé, donnant accès à un développement autour du lac des Racines;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif ont pu consulter les documents liés à cette demande et ont donné un avis favorable;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a affiché l'avis, conformément aux dispositions à l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 19 octobre 2020;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur Richard Lapointe une dérogation mineure visant à créer une propriété de 4791.7 m², ayant 43.27 mètres de large plutôt que 50 mètres comme l'exige le règlement de lotissement 2015-05 à l'article 5.3.3 concernant les emplacements non desservis (partie du lot 6 088 764);

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la loi.

7.2 Usage conditionnel

7.2.1 Madame Nancy Bergeron et monsieur Paul Tremblay : Lot 5 936 433, 370 rue du Saguenay, demande d'usage conditionnel résidence de tourisme

C-2020-188

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande d'usage conditionnel.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de madame Nancy Bergeron et monsieur Paul Tremblay consiste à offrir le 370A rue du Saguenay, propriété pour la location d'une résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement touristique de type résidence de tourisme est soumis au règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE la résidence fait partie du périmètre urbain où l'usage conditionnel de résidence de tourisme est autorisé;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande a pour but d'augmenter la capacité d'hébergement à l'intérieur des limites de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'usage demandé respecte les conditions et objectifs prévus au règlement sur les usages conditionnels.

CONSIDÉRANT QUE l'usage ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la résidence devra respecter les dispositions relatives à la sécurité, telles qu'établies à l'article 4.2.3 du règlement 2015-10 (usages conditionnels);

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif ont pu consulter les documents liés à cette demande et ont donné un avis favorable;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a affiché l'avis, conformément aux dispositions à l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 19 octobre 2020;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal **acceptent** la demande d'usage conditionnel de madame Nancy Bergeron et monsieur Paul Tremblay consistant en l'opération d'une résidence de tourisme, au 370A rue du Saguenay, selon les conditions du règlement 2015-10 qui traite des usages conditionnels concernant l'hébergement de courte durée;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

8.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2020-189

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achard Location,	158.06 \$
Achille Tremblay & Fils Ltée,	911.91 \$
Aéro-Feu Ltée,	822.64 \$
APSAM,	255.00 \$

Association des propriétaires du lac Laurent,	525.00 \$
Association des propriétaires du lac Harvey,	994.99 \$
Association du Grand lac Saint-Germain,	6 542.08 \$
Autolook Inc.,	783.56 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	235.24 \$
Brassard Buro Inc.,	298.19 \$
Chiasson, Thomas arpenteurs-géomètres,	1 624.70 \$
Comité Promotion ind. Zone Plessisville,	40 241.25 \$
Concept-Air,	787.58 \$
Dévicom,	359.17 \$
Ébénisterie Monts-Valin,	379.05 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	1 034.77 \$
Épicerie Roger Tremblay,	122.71 \$
Financière Sun Life,	40.24 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	50.00 \$
Gagnon Thomas-Louis,	250.00 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	2 609.85 \$
Gaudreault, Saucier, Simard avocats,	316.18 \$
Groupe Conseil Nutshimit-Nippour,	10 966.32 \$
Houde Jimmy,	393.59 \$
Inter-Lignes,	6 806.47 \$
Javel Bois-Francis Inc.,	242.47 \$
Laberge, Guérin & Ass.,	919.80 \$
Larouche Fabienne,	437.88 \$
LCR Vêtements et chaussures Inc.,	180.17 \$
Les Services D. B.,	886.24 \$
Mines Seleine,	3 356.58 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	14 834.90 \$
Pépinière Boréalais,	459.81 \$
Pompe Saguenay,	9 309.29 \$
PR Distribution,	51.86 \$
Les Pro de la copie,	808.27 \$
Les Produits sanitaires Lépine,	89.10 \$
Refuge des animaux,	68.99 \$
Super Sagamie Plus,	602.42 \$
Sanidro Inc.,	13 875.09 \$
SEAO- Constructo,	193.70 \$
Sécal Instruments Inc.,	2 578.90 \$
Tétra Tech Q1 Inc.,	6 346.62 \$
Unigec Inc.,	14 728.30 \$
Ville de Saint-Honoré,	1 162.50 \$
Zone Kubota,	146.75 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Ministre du revenu (07-10-2020),	14 194.43 \$
Receveur général du Canada (07-10-2020),	1 076.03 \$
Receveur général du Canada (07-10-2020),	4 649.82 \$
Financière Sun Life (07-10-2020),	4 743.65 \$
Desjardins Sécurité Financière (07-10-2020),	5 940.72 \$
Fondation (08-10-2020),	2 884.50 \$
Hydro-Québec (08-10-2020),	1 008.62 \$
Société canadienne des postes (08-10-2020),	211.55 \$
Syndicat des employés municipaux (08-10-2020),	376.27 \$
Visa Desjardins (08-10-2020),	102.28 \$
Ébénisterie Fortin (14-10-2020) en remplacement du chèque 10907	183.96 \$
Bell Canada (16-10-2020),	291.67 \$
Bell Mobilité (20-10-2020),	535.21 \$
Vidéotron Ltée (20-10-2020),	196.70 \$
Hydro-Québec (22-10-2020),	219.07 \$

Godin Dany (22-10-2020),	250.00 \$
Puisatier Régional (22-10-2020),	9 479.69 \$
Retraite Québec (22-10-2020),	344.50 \$
Béton Vilmarc Inc. (23-10-2020)	2 219.02 \$
Aubin Simon (26-10-2020),	270.99 \$
Hydro-Québec (28-10-2020),	1 634.24 \$

9.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

10.- VARIA :-

Aucun sujet

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Monsieur Marc-Pascal Harvey, 241 rang Saint-François :

- La séance ordinaire n'étant pas ouverte au public et qu'aucune alternative virtuelle pour y participer n'est offerte, il aimerait recevoir la référence au décret qui autorise le Conseil à mettre en place cette pratique.

Monsieur Jimmy Houde a répondu et transmis le décret.

- S'explique mal le choix de placer les bacs verts des villégiateurs du lac Roger en bordure du lac Gaudreault où de nombreux déchets se retrouvent à côté des poubelles et également des produits dangereux. Il demande des explications avant d'entreprendre d'autres démarches.

Monsieur Jimmy Houde a donné les explications.

Madame Rachelle Simard, 288 rue Saguenay :

- Concernant l'affiche lumineuse à l'entrée du Sagamie (50 route de Tadoussac), demande si le propriétaire permettrait d'afficher des annonces pour les organismes ou la municipalité.

Monsieur Jimmy Houde fera le suivi.

- Demande si une population de moins de 100 000 habitants peut obtenir de l'aide afin de payer les services de la police.

Monsieur Jimmy Houde répond que non.

- Est-ce que le comité consultatif d'urbanisme peut transmettre un accusé réception pour les lettres de la FADOQ concernant les futurs noms pour le patronyme de salles, de rues et autres et s'il en tiendra compte ultérieurement.

Monsieur Jimmy Houde répond que oui.

12.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE 7 DÉCEMBRE 2020 :-

Monsieur le maire informe que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 7 décembre 2020 à 19 heures 30.

13.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2020-190

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 20 h 10.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Gilbert Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JH/jl